

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO 2023-2028

Unités d'aménagement : 011-71 et 012-72

Consultation publique tenue du 22 mai au 15 juin 2024

16 août 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

Nous remercions le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent qui a mené cette consultation ainsi que les membres des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Bas-Saint-Laurent.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Téléphone : 418 727-3710
Télécopieur : 418 634-3351
Courriel : bas-saint-laurent@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture :

Luc Gagnon

Diffusion

Cette publication est accessible en ligne uniquement à l'adresse : [Aménagement forestier en Bas-Saint-Laurent | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/amenagement-forestier-bas-saint-laurent)

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISBN 978-2-550-98289-0 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE.....	2
Cadre légal.....	2
Objectifs de la consultation	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible	4
Bilan de la participation	4
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI DU MINISTÈRE	5
CONCLUSION	3
ANNEXES.....	4
Annonce de la tenue de la consultation	4
Avis public.....	5
Activité d'information tenue	6

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement ¹
cm	Centimètre
COS	Compartiment d'organisation spatiale
DGFo	Direction de la gestion des forêts
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
km	Kilomètre
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
m	Mètre
MHU	Mesure d'harmonisation des usages
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
TFS	Territoire faunique structuré
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Pour connaître la définition de différents **concepts forestiers** et du **vocabulaire fréquemment utilisé** par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/>.

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) ainsi que les plans d'aménagement spéciaux (PAS).

Cette loi prévoit que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

À cet effet, le MRNF a organisé une consultation publique sur les modifications apportées aux PAFIO 2023-2028. Un PAFIO est produit pour chacune des unités d'aménagement (UA) du territoire public du Bas-Saint-Laurent. Ces UA s'étendent au-delà de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, touchant ainsi la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présentés dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

Pour en connaître davantage sur le processus de planification forestière : [Planification forestière | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouvernement.qc.ca/fr/planification-forestiere)

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but de :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

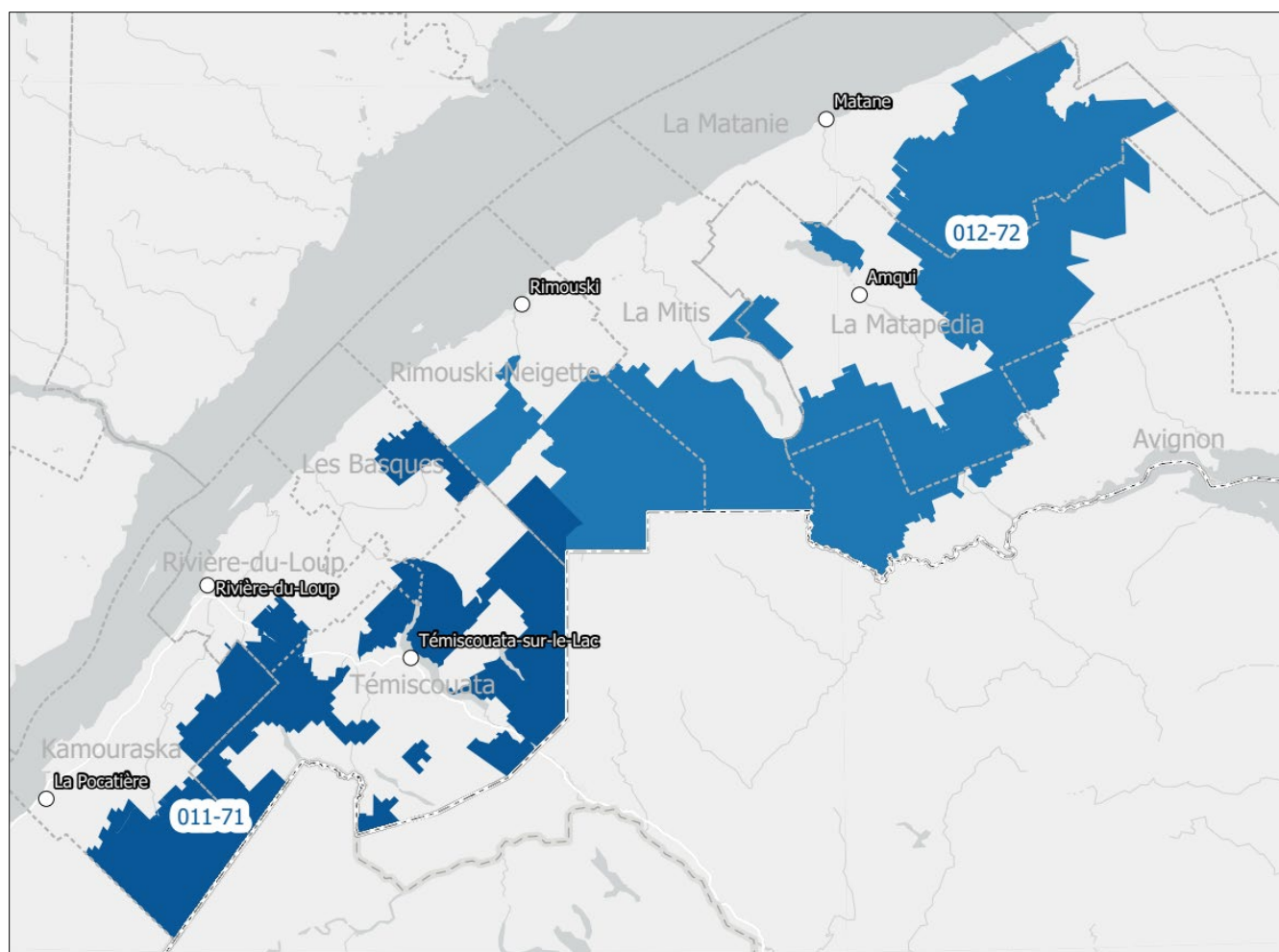
Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 22 mai au 15 juin 2024, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les PAFIO des unités d'aménagement 011-71 et 012-72 du Bas-Saint-Laurent. Pendant cette période, la population était invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO, plus particulièrement sur les sujets suivants :

1. La localisation potentielle des chemins et des autres infrastructures;
2. Les secteurs d'intervention potentiels (travaux commerciaux et non commerciaux).

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe. De plus, les membres des TLGIRT ont été consultés avant le début de la consultation publique.



Carte 1. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent (DGFo-01) a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications des plans d'aménagement forestier pour lesquels elle souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait placer sur la carte un point indiquant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec la DGFo-01 durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible [ici](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de cette consultation publique, un répondant a transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, une entreprise a envoyé un commentaire.

Tableau 1. Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes		Total des commentaires	
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	Nombre	%
012-72	0	1	1	100
011-71	0	0	0	0
Toutes les UA	0	1	1	100 %

*Il est important de noter que les organismes ou les personnes peuvent émettre plus d'une préoccupation et plus d'un commentaire.

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI DU MINISTÈRE

Le commentaire reçu lors de la consultation publique ainsi que la réponse de la DG Fo-01 relative au commentaire sont présentés au tableau 2. Le commentaire porte principalement sur la localisation et la période de réalisation des travaux prévus dans le PAFIO 2023-2028. Une réponse a été acheminée à l'entreprise ayant émis le commentaire.

Tableau 1. Résumé du commentaire reçu dans le cadre de la consultation publique et suivi du Ministère

Thème	UA visée	Catégorie de participant(e)	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation et période de réalisation des travaux	012-72	Entreprise	L'entreprise est préoccupée par la localisation des travaux sylvicoles planifiés situés à la limite des forêts du domaine de l'État (Zec du Bas-Saint-Laurent) et d'un lot privé lui appartenant. Elle est également préoccupée par la période de réalisation des travaux sylvicoles et l'impact potentiel sur le succès de la chasse à l'original.	<i>Aucune mesure d'harmonisation des usages (MHU), réponse personnalisée transmise par courriel.</i> Le MRNF explique que le processus de planification forestière prévoit la protection des limites entre la tenure privée et la tenure publique selon le cadastre du Québec. De plus, une MHU a déjà été convenue avec la zec du Bas-Saint-Laurent concernant l'identification de la limite de la zec par rapport aux lots privés. Le MRNF précise que les modalités de protection du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RLRQ, chapitre A-18.1, r.0.01) et les modalités de protection régionales visant les lacs et les milieux humides ont été respectées lors de la planification. Le MRNF informe l'entreprise que le calendrier des opérations forestières et le respect des dates de chasse à l'original sont encadrés par un processus régional d'harmonisation opérationnelle convenu aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire. Le MRNF lui a également transmis le nom du bénéficiaire de garantie d'approvisionnement désigné pour la récolte prévue dans ce secteur afin qu'elle puisse, au besoin, convenir d'une mesure d'harmonisation opérationnelle avec celle-ci.

CONCLUSION

La présente consultation a permis au public de s'exprimer et au MRNF de recueillir ses commentaires. Il est important de noter que plusieurs commentaires ont été émis aux TLGIRT du Bas-Saint-Laurent, lesquelles regroupent la majorité des intervenants ayant des intérêts liés à la planification forestière. En effet, la région a proposé une vision inclusive permettant aux organismes touchés par l'aménagement forestier sur une UA de participer, sur une base volontaire, aux travaux des TLGIRT. Cette façon de faire permet de tenir compte de la plupart des préoccupations des intervenants du milieu forestier en amont de la consultation publique.

ANNEXES

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3. Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Courriel	Citoyens et citoyennes voulant être tenus informés	Liste des intervenants mentionnés dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier à l'article 55 en plus des autres organismes ayant manifesté leur intérêt en lien avec la planification forestière	L'ensemble des membres	22 mai 2024
Site Web	L'ensemble des citoyens et citoyennes qui consultent le site Web du Collectif régional de développement	Page Web gérée par le Collectif régional de développement, qui est l'organisme responsable des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent	1 publication	22 mai 2024
	L'ensemble des citoyens et citoyennes qui consultent le site Web du MRNF	Page Web gérée par le MRNF	1 publication	22 mai 2024
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement	5 journaux	22 mai 2024
Communiqué de presse	L'ensemble des citoyens et citoyennes	Communiqué de presse diffusé par le MRNF pour informer la population et les médias de la consultation publique	1 communiqué	22 mai 2024

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

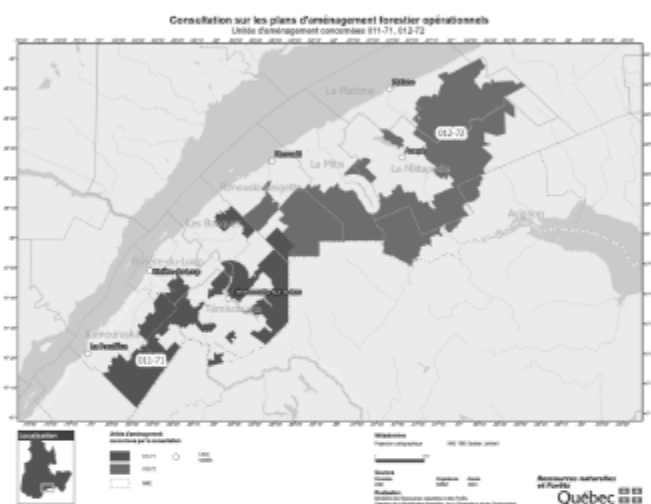
VOTRE OPINION COMTE!

CONSULTATION PUBLIQUE – ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DANS LE BAS-SAINT-LAURENT

Du 22 mai au 15 juin 2024

Du 22 mai au 15 juin 2024, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFO) 2023-2028 des unités d'aménagement 011-71 et 012-72 illustrées ci-dessous, situées sur le territoire forestier public de la région du Bas-Saint-Laurent.

Ces plans présentent les activités d'aménagement forestier potentielles planifiées, telles que la récolte de bois, la préparation de terrain, le reboisement, des éclaircies, la construction et la réfection de chemins multusages.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires, visitez la page
[Quebec.ca/consultations-foret-bas-saint-laurent](https://quebec.ca/consultations-foret-bas-saint-laurent).



Date limite pour participer : 15 juin 2024 à 23 h 59.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour prendre un rendez-vous ou obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFO dans votre région, communiquez avec nous :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Bureau de Rimouski
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
bas-saint-laurent.foret@mmf.gouv.qc.ca
418 727-3710, poste 0

Bureau de Rivière-du-Loup
186, rue Fraser
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C8
Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
bas-saint-laurent.foret@mmf.gouv.qc.ca
418 862-8213, poste 0

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

Aucune activité d'information n'a eu lieu dans le cadre de cette consultation publique.

